

SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC)
B.P. 387 Yaoundé
République du Cameroun
Capital social : FCFA 75 000 000 000

Rapport Général du Commissaire aux Comptes à L'Assemblée Générale Ordinaire
Exercice clos au 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2025 et portant sur :

- l'audit des états financiers de la société SIC, tels qu'annexés au présent rapport et faisant ressortir un capital social de **FCFA 75 000 000 000**, et un résultat bénéficiaire net d'impôts s'élevant à **FCFA 878 millions**;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Opinion sans réserve sur les états financiers

Nous avons réalisé l'audit des états financiers au 31 décembre 2025 de la société SIC comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie ainsi que les notes annexées, en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires, conformément aux normes ISA, aux articles 710 à 717 de l'Acte uniforme OHADA et aux règles et méthodes comptables éditées par le SYSCOHADA Révisé au 1er janvier 2018, et de la loi 2017/11 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques.

Ces normes et règles requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels, et à apprécier leur présentation d'ensemble.